

CAP ÉLECTRICIEN

Formation
éligible au
CPF



Industrie

Objectifs

Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'électricien pouvant intervenir dans les secteurs d'activités du bâtiment, de l'industrie, des services et des infrastructures. Le ou la titulaire du CAP électricien possède les gestes professionnels, les compétences et les connaissances associées qui lui permettent de : - Réaliser des installations électriques dans le respect des règles de l'art. - Contribuer à la performance énergétique des bâtiments et des installations. - S'adapter à l'évolution des techniques, des méthodes et des matériels. - Participer à l'analyse des risques professionnels, de mettre en oeuvre, de respecter les exigences de santé et de sécurité au travail. - Respecter les réglementations environnementales. - Respecter la démarche qualité de l'entreprise. - Communiquer avec son environnement professionnel (hiérarchie, équipe, autres intervenants) - Communiquer avec le client sur le fonctionnement de son installation. - Appréhender l'entreprise et son environnement.

Contenus

Domaines professionnels : - Réalisation et maintenance d'une installation et mise en service - Électrotechnique - Énergie électrique - Installations et équipements électriques - Sécurité au travail, prévention des risques, SST - Représentation graphique et modélisation - Habilitations électriques Domaines généraux (dispense possible) : - Français, histoire géographie, mathématiques et physique appliqués Stage en entreprise

Pré-requis

Avoir une bonne habileté manuelle Etre méthodique et minutieux Avoir une bonne vision des couleurs Avoir un bon relationnel Savoir communiquer avec une équipe tout en étant capable de travailler seul Etre titulaire d'un CAP

Public concerné

Validation

Diplôme Éducation nationale niveau 3 (CAP, BEP)

code RNCP ou RS

RNCP 38401

Certificateur et date de la certification

Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse - 19-12-2023

Débouchés et poursuites d'études

Le CAP débouche sur la vie active mais la poursuite d'études est possible en 1 an avec une mention complémentaire (maintenance des systèmes embarqués de l'automobile, maintenance en équipement thermique individuel, réalisation de circuits oléohydrauliques et pneumatiques) ou en 2 ans en bac professionnel (métiers de l'électricité et de ses environnements connectés, technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques) ou en brevet professionnel (électricien, installateur dépanneur en froid et conditionnement d'air, métiers de la piscine, monteur en installations du génie climatique et sanitaire).

Types d'emploi accessible : électromécanicien, électricien installateur, électricien du bâtiment, électrotechnicien, monteur câbleur.